

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL DES BAUDOINS sur la commune principale de l'AIOT 16 Rue de Celestine 36400 Chassignolles.

La référence de votre dossier est A-3-CYCDV71KB et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 20/01/2023 à 13h49 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**

- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **49754813100018**

Raison sociale **EARL DES BAUDOINS**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

16 RUE DE CELESTINE

LES BEAUDOINS

36400 CHASSIGNOLLES

Signataire

Nom : **JOURDAIN**

Prénom : **Nicolas**

Qualité : **Exploitant**

Référent

Nom : **JOURDAIN**

Prénom : **Nicolas**

Fonction : **Exploitant**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **EARL DES BAUDOINS**

Description des activités :

L'EARL DES BAUDOINS est une exploitation agricole située sur la commune de CHASSIGNOLLES, Monsieur JOURDAIN Nicolas est seul exploitant et embauche un salarié à plein temps. L'exploitation est conduite intégralement en agriculture biologique avec un atelier bovin viande composé de 50 vaches, 2 taureaux, 24 génisses d'un an, 24 génisses de 2 ans, 22 bœufs d'un an et 26 bœufs de 2 ans. Chaque année environ 12 femelles sont conservées pour le renouvellement et les autres femelles sont engraisées en génisses de 36 mois. Les mâles sont commercialisés en bœufs de 30 mois. L'exploitation est adhérente à l'organisation de producteurs CCBE pour la commercialisation des bovins sous Label Rouge et sous l'appellation Agriculture Biologique. L'exploitation comprend également un atelier volaille avec une capacité de 24 000 poulettes soit 24 animaux équivalents conduit en agriculture biologique également. La SAU de l'exploitation est de 140 ha destinés à l'alimentation des animaux de l'exploitation. L'exploitation est déjà connue des installations classées pour une activité de volaille et des stockages fourrages. Le projet n'a pas d'impact sur les effectifs et volumes déclarés.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **16 Rue de Celestine 36400 Chassignolles**

X : 619263

Y : 6605197

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

Le projet comprend la construction d'une stabulation pour le logement de 24 génisses d'un an, 24 génisses de deux ans, 24 bœufs d'un an et 24 bœufs de deux ans sur aire paillée intégrale. Le bâtiment aura pour dimensions 34m de longueur et 30m de largeur permettant de disposer de différentes cases pour le logement des différents lots en augmentant la surface de couchage par animal. Cela va permettre de favoriser le bien-être des animaux et des libres-services à fourrages seront présents pour permettre aux animaux de disposer de fourrages en continue. Un couloir de circulation traversera le projet afin de faciliter les manipulations et l'embarquement des animaux pour l'exploitant et ce couloir permettra également si nécessaire de sortir les animaux dans la pâture. Actuellement une partie de ces animaux sont logés dans un ancien bâtiment volaille qui voit son état se détériorer depuis plusieurs années avec des tôles de toiture qui se décrochent, un faitage qui commence à s'écrouler et des poteaux qui commencent à bouger. L'autre partie est logée dans la dernière construction. Le projet permettra de loger l'intégralité des animaux jeunes sous le même bâtiment et permettra de ne plus à avoir à utiliser l'ancien bâtiment volaille pour des raisons de sécurité. De plus la place libérée dans la dernière construction permettra le logement des vaches de réformes qui sont actuellement logées dans une ancienne construction qui ne permet plus le logement des animaux dans de bonnes conditions (faible profondeur, difficulté pour le curage). Le projet permettra ainsi d'améliorer le logement de ces animaux et les conditions de travail de l'exploitant.

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

PC01 PLAN DE SITUATION-earl des baudoins.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

pc02' Périmètre de nuisance-earl des baudoins.pdf